



**Arrêté temporaire n°26-AT-0012**  
**Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

**LA MAISON NEUVE**

Le Maire,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

**VU** le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-9

**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

**VU** la demande en date du 28/01/2026 émise par PHILIPPE ET FILS - LE CELLIER demeurant Zi Les Relandières 44850 LE CELLIER représentée par Monsieur BELLANGER aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation

**CONSIDÉRANT** que des travaux sur réseaux ou ouvrages électriques rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 16/02/2026 au 02/03/2026 LA MAISON NEUVE

**ARRÊTE**

**Article 1**

À compter du 16/02/2026 et jusqu'au 02/03/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent LA MAISON NEUVE :

- La circulation des véhicules est interdite la journée. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains, véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, véhicules de police et véhicules de secours.
- Le stationnement des véhicules est interdit la journée. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains, véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, véhicules de police et véhicules de secours. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme dangereux au sens de l'article R. 417-9 du code de la route ;
- Mise en place d'une déviation ;

**Article 2**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, PHILIPPE ET FILS - LE CELLIER.

**Article 3**

Monsieur le Maire de Le Cellier, La brigade de gendarmerie de ANCENIS-SAINT-GEREON et Brigadier Chef Principal sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Le Cellier, le 12 février 2026  
Le Maire



A large, thin-lined signature of "Philippe MOREL" is written across a circular official stamp. The stamp contains the text "Mairie", "Le Cellier", "Loire Atlantique", and a small star symbol.

**Philippe MOREL**

**DIFFUSION:**

- PHILIPPE ET FILS - LE CELLIER
- Monsieur le Maire de Le Cellier
- La brigade de gendarmerie de ANCENIS-SAINT-GEREON

- *Brigadier Chef Principal*

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*